

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4471

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Terres en villes - Programme d'expérimentation sur les périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains - Participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguot, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4471**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Terres en villes - Programme d'expérimentation sur les périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 2 mai 2006, le conseil de Communauté a décidé d'adhérer à l'association Terres en villes dont les statuts indiquent qu'elle a pour but de *"favoriser les échanges entre les régions urbaines et périurbaines françaises et non françaises engagées dans des politiques agricoles et forestières périurbaines afin de contribuer au renouvellement urbain par une meilleure prise en compte des rapports entre milieu urbain et milieu rural, entre agriculture, forêt et société"*.

Les objectifs de Terres en villes sont d'œuvrer pour un développement équilibré, concerté et durable des régions urbaines et périurbaines, pour une agriculture et une forêt périurbaines partenaires de la ville et pour un développement des politiques agricoles locales adaptées aux enjeux de la région urbaine. Pour cela, des études, des recherches-actions sont menées et des séminaires sont organisés deux à trois fois par an pour partager les résultats et les expériences de chacun.

Les territoires urbains de Caen et d'Aix en Provence viennent d'adhérer à l'association aux côtés des territoires d'Agen, Amiens, Angers, Aubagne, Le Mans, Lorient, Nantes, Perpignan, Poitiers, Rennes, Saint Etienne, Toulouse et de l'Y Grenoblois.

Dans le cadre de son programme d'action, l'association Terres en villes, en partenariat avec la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FN Safer), propose une expérimentation sur la mise en place des périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur la base d'une dizaine de territoires suivis.

Dans ce cadre, un séminaire a déjà été organisé le 16 novembre 2006 sur ce sujet, avec le partenariat du conseil général du Rhône. Le séminaire a permis d'établir le constat d'un foisonnement de questions sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence accordée par la loi de développement des territoires ruraux de février 2005.

L'expérimentation sera menée durant trois années (2007-2008-2009). Elle comprend trois axes :

- la mise en place d'un lieu de ressources, par le biais de la construction d'un intranet, permettant la poursuite des opérations de sensibilisation et les démarches de coconstruction autour des outils de communication, afin de promouvoir la préservation des espaces agricoles et naturels et de capitaliser les expériences positives de gestion concertée des espaces naturels (agricoles, forestiers et autres) développées sur l'ensemble du territoire national,

- l'approfondissement de la démarche sur dix territoires témoins, en suivant et en accompagnant plus spécifiquement ces territoires témoins engagés dans l'expérimentation, en vue d'élaborer, sur la base d'une observation attentive des étapes-clés de la mise en place de la politique départementale de préservation des espaces non bâtis périurbains, des outils méthodologiques performants, mobilisables aux différentes étapes de la mise en place de cette politique,

- la diffusion des échanges d'expériences entre territoires à travers une réunion nationale, afin de voir les nouvelles bonnes pratiques qui émergent, de confronter avec les résultats de l'expérimentation et d'élargir la sensibilisation à de nouveaux acteurs.

Dans la continuité de la journée d'échanges qui s'est déroulée le 16 novembre 2006 au conseil général du Rhône, une journée nationale sera organisée chaque année. Celle de 2007 se tiendra à nouveau au conseil général du Rhône.

Le budget estimé pour 2007 est de 506 000 €, dont 40 000 € pour la mise en place du site intranet, 131 000 € pour l'organisation de la journée nationale, 60 000 € pour les expertises juridiques et 16 000 € pour les éditions de divers documents et plaquettes.

Les recettes sont de 50 000 € du ministère de l'agriculture, 50 000 € de la direction interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact), 10 000 € de l'Europe et 120 000 € des territoires, soit 12 000 € par département, ainsi que 276 500 € en autofinancement des départements, des intercommunalités, des chambres d'agriculture et de la FN Safer. Ceci se traduit par une demande de financement auprès des territoires de 12 000 € par an.

Le territoire de la Communauté urbaine est fortement concerné par ces questions, au titre de la pression urbaine qui s'exerce sur les espaces naturels et agricoles de son territoire, mais aussi par sa volonté de préserver ces espaces et d'y maintenir une activité agricole.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter une participation forfaitaire de 6 000 € pour contribuer à cette expérimentation.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 18 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine au projet d'expérimentation sur les espaces naturels et agricoles périurbains porté par l'association Terres en villes, sous forme d'une subvention forfaitaire de 6 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention ainsi que tous documents liés.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,